



Prime pour la pose de double vitrage

Commune de Marche-en-Famenne

Quel montant ?

30% du montant reçu à la Région wallonne avec un maximum de 750 € pour un poste, 1.000 € pour 2 postes, 1.250 € pour trois postes et 1.500€ pour quatre postes.

Comment procéder ?

La demande de prime doit être adressée à l'administration communale, Boulevard du Midi 22, 6900 Marche-en-Famenne.

Pour plus de renseignements

- L'**administration communale**, Boulevard du Midi 22, 6900 Marche-en-Famenne, info@marche.be
- **Mme Claude MERKER** du service Finances, 084/32.70.00, finances@marche.be
- **Sandra Corona**, du service Environnement, sandra.corona@marche.be